

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nicotinamide FCC

N° d'article

78156008

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Nicotinamide

No. CAS 98-92-0

No. EINECS 202-713-4

Concentration >= 50

%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et effets importants ou autres effets connus importants sont décrits dans l'étiquetage SGH du produit (voir section 2) et dans la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de spécifique antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Mousse, Produits extincteurs en poudre

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eviter l'inhaltation de fumée et des vapeurs. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaller les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour petites quantités: accueillir avec un appareil approprié et éliminer. Pour grandes quantités: Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter la formation de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est capable d'explosion de poussière. Eviter la formation de poussières. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. prépare extincteur. Utiliser des appareils et des armatures antidiéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 13
Classe de stockage (Suisse) 11/13

Des matières solides non combustibles
Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**

Nicotinamide

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	43.75	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12.5	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12.5	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	21.88	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12.5	mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Nicotinamide

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.1	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0.33	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Conditions	Occasionnel	
Concentration	10	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	1.1085	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	1	mg/l

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	423.5	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0.1109	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail.

Protection respiratoire - Note

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas d'apparition de poussières/ fumées/ brouillards. Filtre à particules P1; FFP1 (EN 149)

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR	
Épaisseur du gant	0.4	mm
Temps de pénétration	480	min
Matériau approprié	caoutchouc butyle	
Épaisseur du gant	0.7	mm
Temps de pénétration	480	min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière solide

Couleur crème

Odeur pratiquement inodore

Point de fusion

Valeur	128	à	131	°C
--------	-----	---	-----	----

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	224	°C
Pression	20	hPa

inflammabilité

Ne pas auto-inflammable

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Point d'éclair

Valeur	>	150	°C
--------	---	-----	----

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

Température d'inflammabilité

Valeur 440 °C

température de décomposition

Valeur 150 °C

valeur pH

Valeur	6	à	7.5
Concentration/H ₂ O	50	g/l	
température	20	°C	

Viscosité

Remarque Non applicable

solubilité(s)

éthanol	660	g/l
Valeur		

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow	-0.38	
température	21	°C
méthode	92/69/EEC, A.8	

Pression de vapeur

Valeur	0.00045		Pa
température	25	°C	
méthode	92/69/EEC, A.4		

Densité et/ou densité relative

Valeur	1.5		g/cm ³
température	25	°C	
méthode	OECD 109		

Densité de vapeur relative

Remarque Non applicable

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Valeur	691	à	1000	mg/l
température	20	°C		

propriétés explosives

évaluation Le produit est capable d'explosion de poussière.

Propriétés comburantes

évaluation Ne favorise pas l'incendie

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

danger de coup de poussière. La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.4. Conditions à éviter

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

Eviter la formation de poussières. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Nicotinamide

Substance de référence	Nicotinamide	
Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	> 2500	mg/kg
méthode	OECD 423	

Nicotinamide

Substance de référence	Nicotinamide	
Espèces	souris	
DL50	2500	mg/kg

Nicotinamide

Espèces	rat	
DL50	3530	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Nicotinamide

Substance de référence	Nicotinamide	
Espèces	lapin	
DL50	> 2000	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Nicotinamide

Espèces	rat	
CL 50	> 3.8	mg/l
Durée d'exposition	4	h
méthode	OECD 436	

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Nicotinamide

Espèces	lapin	
évaluation	Non irritant	
méthode	OCDE 404	

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Nicotinamide

Espèces	lapin	
évaluation	irritant	
méthode	OCDE 405	

Sensibilisation (Composants)

Nicotinamide

Voie d'exposition	dermale
-------------------	---------

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

Espèces cobaye
évaluation non sensibilisant
méthode OECD 406

Nicotinamide

Voie d'exposition par inhalation
Espèces cobaye
évaluation non sensibilisant
méthode OECD 406

Mutagénicité (Composants)**Nicotinamide**

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
méthode OECD 471

Nicotinamide

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode OECD 473

Nicotinamide

Espèces souris
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
méthode OECD 474

Toxicité reproductrice (Composants)**Nicotinamide**

Espèces lapin
évaluation Aucun effets négatifs
méthode OECD 414

Cancérogénicité (Composants)**Nicotinamide**

Espèces souris
évaluation Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie
concernant l'effet cancérogène.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Nicotinamide**

Substance de référence	Nicotinamide		
	Voie d'exposition orale		
Espèces	rat		
NOAEL	215	mg/kg	
Durée d'exposition	28	d	

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Nicotinamide**

Espèces	guppy (Poecilia reticulata)		
CL 50	> 1000	mg/l	
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OECD 203		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Nicotinamide**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 1000	mg/l	
Durée d'exposition	24 h		
méthode	OCDE 202		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

Toxicité pour les algues (Composants)**Nicotinamide**

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
CE50	> 1000	mg/l	
Durée d'exposition	72 h		
méthode	OCDE 201		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

Nicotinamide

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
NOEC	560	mg/l	
Durée d'exposition	72 h		
méthode	OCDE 201		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Nicotinamide**

Espèces	Pseudomonas putida		
CE 10	4235	mg/l	
Durée d'exposition	18 h		

Nicotinamide

Espèces	Pseudomonas putida		
NOEC	4235	mg/l	
Durée d'exposition	18 h		
méthode	OECD 209		
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****Nicotinamide**

Valeur	95	%	
Durée de l'essai	28 d		
évaluation	Facilement biodégradable		
méthode	OECD 301E		

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow	-0.38		
température	21	°C	
méthode	92/69/EEC, A.8		

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**Nicotinamide**

log Pow	-0.38		
température	20	°C	
méthode	OCDE 107		

12.4. Mobilité dans le sol

Nom commercial: Nicotinamide FCC

Numéro de la matière: 781560

Version: 1 / CH

Date de révision: 22.04.2024

remplace la version: - / CH

Date d'impression 22.04.24

Mobilité dans le sol (Composants)**Nicotinamide**

Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.